



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2010

---//---

L'an Deux Mille Dix, le trente mars à dix-sept heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Michel BUIILLARD, Député-Maire de la Ville de PAPEETE.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 17h55.

Le Conseil Municipal, Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, nomme Mlle Régina SUEN KO Conseillère municipale, à l'unanimité, en qualité de secrétaire de séance.

La Secrétaire procède à l'appel des membres :

NOM ET PRENOM	PRESENT	ABSENT	PROCURATION A	Observations
BUIILLARD Michel	X			A quitté la salle et n'a pas participé aux débats et au vote de la délibération 2010-20
CLARK Jean-Claude	X			
TEAHA Danièle		X	TRAFTON Mareva	
MAIOTUI Paul	X			
BOUTEAU Nicole	X			
FONG LOI Charles		X	MAIOTUI Paul	
TRAFTON Mareva	X			
TEMEHARO René		X	PANAI Florienne	
SHAN SEI FAN Victorine	X			N'a pas participé aux débats et au vote de l'article 657462 du budget (délibération 2010-23)
DESTANG Max	X			
TAMA Hinatea	X			
ELLACOTT Alban	X			
LE GAYIC Roméo	X			N'a pas participé aux débats et au vote de l'article 657442 du budget (délibération 2010-23)
PANAI Florienne	X			
ADAMS Myrna	X			
MAI Alain	X			

CHAMPS Agnès	X			
IENFA Jules		X	SHAN SEI FAN Victorine	
PENOT Yvette	X			
TANSEAU Robert	X			
LOMBARD Adrien	X			
LIVINE Danielle		X		
TE PING Antoinette	X			
TEATA Marcelino	X			
PUHETINI Sylvana	X			
BORDET Lily		X	CHAMPS Agnès	
SUEN KO Régina	X			
SARCIAUX Aldo	X			
GATIEN Johanna	X			
MATAOA Myron	X			
CARLSON Jean-Michel	X			N'a pas participé aux débats et au vote de l'article 657462 du budget (délibération 2010-23)
PEU Titaua		X		
TCHEONG Céline		X		
TERIITEPOROUARAI Thomas		X		
NAIA TERIIPAIA Amaronn	X			
TOTAL	26	09		

Le nombre des membres composant le Conseil Municipal est de 35 dont 35 en exercice.

26 membres sont présents à l'ouverture de cette séance, formant la majorité. Le Conseil Municipal peut délibérer valablement aux termes de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ordre du jour de cette séance porte sur l'examen des affaires suivantes :

I°) Adoption du compte-rendu de la séance du 18 mars 2010 :

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal si le compte-rendu de la séance du 18 mars 2010 appelle de leur part des observations.

Aucune observation n'a été formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité dans son intégralité.

II°) Décisions prises par le Maire en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de sa délégation :

N°	TITRE DE LA DECISION	OBJET DE LA DECISION	RECUE A I.D.V. LE	RENDUE EXECUTOIRE LE
2010-31	Marché public de travaux	Marché public de travaux n° 12/2010, acte d'engagement, conclu avec SARL STEP, pour la reconstruction de la cantine de l'école	16/02/2010	24/02/2010

		maternelle Tamanui, lot n°1 : Gros œuvre – Démolition, pour un montant de 25 472 425 FCFP.		
2010-32	Marché public de travaux	Marché public de travaux n° 13/2010, acte d'engagement, conclu avec EURL Vairao Constructions, pour la reconstruction de la cantine de l'école maternelle Tamanui, lot n°2 : Electricité – Climatisation, pour un montant de 3 034 647 FCFP.	16/02/2010	25/02/2010
2010-33	Marché public de travaux	Marché public de travaux n° 14/2010, acte d'engagement, conclu avec SARL Plomberie Générale du Pacifique, pour la reconstruction de la cantine de l'école maternelle Tamanui, lot n°4 : Plomberie - sanitaires, assainissement des eaux usées – eaux vannes, pour un montant de 4 566 190 FCFP TTC.	16/02/2010	25/02/2010
2010-36	Marché public de travaux	Marché public de travaux n° 6/2008, Avenant n° 1, acte d'engagement, conclu avec Groupement Espace Paysages-JL Polynésie, pour le réaménagement du plateau sportif Temauri village, lot n° 1 : aménagement extérieurs – VRD – Espaces vert, pour un montant de – 1 216 889 FCFP TTC.	04/03/2010	10/03/2010
2010-37	Concession de terrain	Accordant à Mme HAREHOE Evangeline née MAARO, une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	16/03/2010	19/03/2010
2010-38	Concession de terrain	Accordant à Mr TEIHOTAATA Tony (Jr), une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	16/03/2010	19/03/2010
2010-39	Concession de terrain	Accordant à Mr HAATANI Maurice, Maunatanata, une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	16/03/2010	19/03/2010
2010-40	Concession de terrain	Accordant à Mr HAATANI Maurice, Maunatanata, une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	16/03/2010	19/03/2010
2010-41	Concession de terrain	Accordant à Mr TCHOULANOWSKY Alexandre, une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	16/03/2010	19/03/2010
2010-42	Concession de terrain	Accordant à Mr TCHOULANOWSKY Alexandre, une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	16/03/2010	19/03/2010
2010-43	Marché public de travaux	Marché public de travaux n° 15/2010, acte d'engagement, conclu avec HM BATIMENT, pour la reconstruction de la cantine de l'école maternelle Tamanui, Lot n°7 : charpente couverture, pour un montant de 9.466.798 FCFP TTC.	16/02/2010	15/03/2010
2010-44	Prestation de service	Avenant n°1 au marché n°39/2009 du 17 novembre 2009 portant sur les prestations de collecte des déchets ménagers et assimilés lot n°2 : Fournitures, entretien et maintenance de bacs roulants pour la collecte des ordures ménagères et assimilés et de corbeille à	04/03/2010	10/03/2010

		papiers		
2010-45	Ouverture d'une ligne de trésorerie	Décision concernant l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la Banque SOCREDO pour un montant de 200 millions FCFP	18/03/2010	22/03/2010

III°) Examen des affaires comme suit :

Délibération n° 2010-18	Unanimité Dont 5 procurations
<p>Sur le rapport n° 2010-19 présenté par Monsieur Paul MAIOTUI,</p> <p>Le conseil municipal, après avoir délibéré, APPROUVE la transformation (suppression/création) des postes budgétaires de la Commune de PAPEETE.</p> <hr/> <p><i>Par délibération n° 2008-79 du 13 novembre 2008, le conseil municipal a modifié le statut des agents non-fonctionnaires de la commune afin de permettre aux agents au plafond de la 3^e et 4^e catégorie d'être reclassés à la catégorie supérieure. Ils doivent pour cela répondre à des critères d'âge (50 ans et plus), d'ancienneté (plus de 25 ans d'ancienneté et au moins 3 ans au plafond de leur catégorie) et de fonctions.</i></p> <p><i>De la même façon et en ce qui concerne les agents dits « fonctionnaires », il a été décidé en Commission administrative paritaire de supprimer le grade des commis simples en voie d'extinction et qui ne compte plus que 21 agents. Ces agents seront reclassés au grade de commis principal.</i></p> <p><i>Il est proposé de procéder à ce reclassement en 3 étapes échelonnées sur l'exercice 2010 et qui tiendraient compte de l'âge, de l'ancienneté et des fonctions des agents concernés. Le coût salarial sur 12 mois de cette mesure représente un peu moins de 2 millions de FCP.</i></p> <p><i>La commune poursuit par ailleurs sa politique d'optimisation des effectifs et de développement des compétences et toutes ces actions (rajeunissement du personnel, mobilité et promotion interne, réorganisation des services, ...) nécessitent un ajustement des postes budgétaires par rapport aux effectifs réels de la commune. Le tableau récapitulatif des ajustements adoptés peut être consulté au bureau du secrétariat du conseil municipal.</i></p>	

Délibération n° 2010-19	Unanimité Dont 5 procurations
<p>Sur le rapport n° 2010-20 présenté par Madame Mareva TRAFTON,</p> <p>Le conseil municipal, après avoir délibéré, AUTORISE le lancement d'un appel d'offres pour le traitement des déchets verts de la Commune de Papeete pour la période 2010-2012, FIXE le montant maximum total du marché sur trois (3) ans à SOIXANTE DOUZE MILLIONS DE FRANCS CFP TVA INCLUSE (72 000 000 FCFP TTC).</p> <hr/> <p><i>La commune fait appel à un prestataire de service pour le traitement de ses déchets verts collectés par la Tahitienne des Secteurs Publics suivant un nouveau marché n° 38-2009 du 17 novembre 2009 qui a démarré au 01 janvier 2010 pour une durée de cinq ans, reconductible 2 ans (1+1).</i></p> <p><i>La prestation de traitement comprend :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - la réception des déchets verts livrés par la TSP ou tout autre organisme autorisé par la commune, - le tri des déchets livrés, - l'évacuation des rebuts du tri vers un centre agréé, 	

- l'opération de broyage,
- l'évacuation des broyats,
- la valorisation du broyat obtenu par transformation en compost,
- et le rachat du broyat.

Pour l'année 2009, la prestation de traitement de déchet vert a été confiée à la Société Jardin Vert Service par Marché n° 15/2008 du 23 décembre 2008, reconductible d'année en année, pour une durée totale de trois (3) années.

La prestation se limitait alors à la réception des déchets verts, le tri, le broyage, la valorisation par une transformation en compost et l'évacuation des rebuts.

Par décision n° 2010/05 – I-Marché 15/2008 du 11 janvier 2010 ce même marché a été reconduit sur l'année 2010.

Aujourd'hui, la société Jardin Vert Service n'est plus en mesure de répondre en tout point aux obligations du CCTP. Aussi il a été décidé de relancer un appel d'offres pour la passation d'un nouveau marché à bons de commandes pour la période 2010-2012, avec des montants annuels minimum et maximum arrêtés respectivement à 6 000 000 FCFP TTC et 24 000 000 FCFP TTC.

<p>Délibération n° 2010-20</p> <p>Monsieur le Maire, Michel BUILLARD, est sorti de la salle et n'a pas participé aux débats et au vote de cette délibération.</p>	<p>Unanimité Dont 5 procurations</p>
--	--

Sur le rapport n° 2010-21 présenté par Monsieur Paul MAIOTUI,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **DONNE ACTE** au Maire de la présentation du compte administratif pour l'exercice 2009, **CONSTATE** l'identité de valeurs entre les chiffres du compte de gestion pour l'exercice 2009 du Trésorier des Iles du Vent, des Archipels et des Australes, receveur municipal, et ceux du compte administratif du Maire, s'agissant des reports à nouveau, des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice, des débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, **N'EMET** ni observation, ni réserve, sur ces points précis, sur le compte de gestion du comptable, **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser, **AFFECTE** le résultat de fonctionnement de l'exercice 2009 d'un montant de 1.679.097.688 FCFP comme suit :

- Affectation au compte « excédents de fonctionnement capitalisés » (compte R1068) : 495.573.409 FCFP ;
- Affectation en excédent de fonctionnement reporté (compte R002) : 1.183.524.279 FCFP.

Le compte administratif pour l'exercice 2009 de la commune de Papeete peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		1 229 123 420
Part affectée à l'investissement	341 882 954	
Opération de l'exercice	5 245 256 983	5 695 231 251
TOTAUX	5 245 256 983	6 924 354 671
Résultats de clôture	1 679 097 688	
Libellé	Investissement	
	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	64 890 350	
Opération de l'exercice	1 118 749 481	977 449 385
TOTAUX	1 183 639 831	977 449 385
Résultats de clôture	-206 190 446	
Libellé	ENSEMBLE	

	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	-	1 164 233 070
Part affectée à l'investissement	341 882 954	-
Opération de l'exercice	6 364 006 464	6 672 680 636
TOTAUX	6 364 006 464	7 836 913 706
Résultats de clôture	1 472 907 242	
Solde d'exécution de l'exercice cumulé	Déficit	206 190 446
	Excédent	-
Restes à réaliser en dépenses :		519 636 856
Restes à réaliser en recettes :		230 253 893
Déficit total de financement :		-495 573 409

Après le vote du compte administratif, il a été remis aux adjoints et aux conseillers une note rédigée par Monsieur Patrice REDLICH, Trésorier de la T.I.V.A.A, qui atteste la concordance des chiffres du CA avec ceux du compte gestion établi par les services de la Trésorerie.

A savoir :

Un résultat excédentaire sur l'exercice 2009 de 449.974.268 FCP en section de fonctionnement et un résultat déficitaire de 141.300.0961 FCP en section d'investissement.

Compte tenu des reports des exercices précédents de -64.890.350 FCP en Inv. Et de 1. 229.123. 420 FCP en Fonct., les nouveaux résultats de clôture, tous exercices confondus, s'élèvent à -206.190.446 FCP en Inv. et à 1.679.097.688 FCP en fonctionnement soit un fonds de roulement final de 1.472.907.242 FCP (il était de 1.506.116.024 FCP au 31/12/2008).

En conclusion de cette note, il indique qu'il considère qu'il faut s'efforcer de préserver les marges de manœuvres budgétaires constituées par un héritage de plusieurs années consécutives d'excédents par un contrôle des dépenses courantes et une maîtrise de l'endettement afin de poursuivre une politique ambitieuse de développement..

Le compte administratif peut être consulté à la direction générale des services.

Délibération n° 2010-21		Unanimité Dont 5 procurations
Sur le rapport n° 2010-22 présenté par Monsieur Paul MAIOTUI,		
Le conseil municipal, après avoir délibéré, APPROUVE les autorisations de programme et le phasage des crédits de paiement (CP) correspondants et ABROGE toutes dispositions antérieures contraires.		
<hr/> <p><i>Compte tenu des réalisations budgétaires 2009, il est proposé des ajustements des crédits de paiement des autorisations de programme existantes ainsi que la suppression de l'autorisation de programme n° 3 pour l'étude pour divers travaux pour les écoles HITIVAI NUI et VAITAMA.</i></p> <p><i>Par ailleurs, préalablement au vote du budget 2010, sont créées les autorisations de programme dont les crédits de paiement font l'objet d'une proposition d'inscription.</i></p> <p><i>Elles sont au nombre de 5 et concernent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - L'aménagement de la salle polyvalente de Taunoa pour 140.000.000 FCFP ; - La mise en conformité de la piscine municipale pour 96.800.000 FCFP ; - La construction de blocs de caveaux hors-sol pour 30.000.000 FCFP ; - L'aménagement de la rue Nansouty pour 60.000.000 FCFP ; - La climatisation du bâtiment de l'hôtel de Ville pour 74.000.000 FCFP. 		

Délibération n° 2010-22	Unanimité Dont 5 procurations
<p>Sur le rapport n° 2010-23 présenté par Monsieur Paul MAIOTUI,</p> <p>Le conseil municipal, après avoir délibéré, FIXE l'indemnité de responsabilité de caisse (représentative de la responsabilité pécuniaire et personnelle assumée par les agents manipulant des fonds publics) pouvant être allouée aux régisseurs d'avances, par tranches cumulatives comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none">- 1 % du montant des dépenses payées jusqu'à 2.500.000 F CFP par an ;- 0,85 % du montant des dépenses payées entre 2.500.001 F CFP et 7.000.000 FCFP par an ;- 0,75 % du montant des dépenses payées entre 7.000.001 F CFP et 12.000.000 FCFP par an ;- 0,60 % du montant des dépenses payées entre 12.000.001 F CFP et 17.000.000 FCFP par an ;- 0,40 % du montant des dépenses payées entre 17.000.001 F CFP et 27.000.000 FCFP par an ;- 0,20 % du montant des dépenses payées entre 27.000.001 F CFP et 52.000.000 FCFP par an ;- 0,05 % du montant des dépenses payées supérieur à 52.000.000 F CFP par an ; <p>FIXE le montant maximum annuel de l'indemnité de responsabilité de caisse à trois cent soixante mille francs CFP (360.000 F CFP).</p> <hr/> <p><i>En raison de leur responsabilité personnelle et pécuniaire, les régisseurs d'avances perçoivent comme les régisseurs de recettes une indemnité de responsabilité.</i></p>	

Délibération n° 2010-23	Unanimité Dont 5 procurations
<p><i>Madame Victorine SHAN SEI FAN et Monsieur Jean-Michel CARLSON n'ont pas participé aux débats et au vote de l'article 657462 du chapitre 65 et Monsieur Roméo LE GAYIC n'a pas participé aux débats et au vote de l'article 657442 du chapitre 65.</i></p>	
<p>Sur le rapport n° 2010-24 présenté par Monsieur Paul MAIOTUI,</p> <p>Le conseil municipal, après avoir délibéré, APPROUVE le Budget Primitif de la Commune de Papeete, Exercice 2010 et P'ARRETE tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :</p> <p>Huit milliards neuf cent soixante sept millions neuf cent quatre vingt douze mille huit cent trente huit francs CFP (8.967.992.838 F CFP) répartis comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none">- en recettes et en dépenses de fonctionnement à la somme de :six milliards cinq cent vingt et un millions quatre vingt un mille cent quatre vingt douze francs CFP (6.521.081.192 F CFP) ;- en recettes et en dépenses d'investissement à la somme de deux milliards quatre cent quarante six millions neuf cent onze mille six cent quarante six francs CFP (2.446.911.646 F CFP). <hr/> <p><i>Le budget traduit les actions mises en œuvre par la Ville, dans divers domaines (scolaire, urbanisme, sport, culture, social, sécurité, cadre de vie...) et fait apparaître les sources de financement de ces services publics. Le Budget Primitif 2010 s'équilibre de la façon suivante : 6.521.081.192 F CFP pour le fonctionnement courant des services et 2.446.911.646 F CFP pour l'investissement consacrés au financement des nouveaux équipements et à la valorisation du patrimoine municipal. Il a été approuvé chapitre par chapitre ainsi qu'il suit :</i></p>	

Recettes et dépenses de fonctionnement

Chap.	Intitulé	Vote du C.M
	Dépenses de l'Exercice	6 521 081 192
011	Charges à caractère général	1 378 613 200
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 443 317 600
022	DEPENSES IMPREVUES	33 844 007
65	Autres Ch. de gestion courante	644 719 852
66	Charges financières	90 000 000
67	Charges exceptionnelles	129 192 764
68	Dot. aux Amort. et Prov.	35 109 805
023	VIRT A LA SECT.INVESTISS.	766 283 964
	Recettes de l'Exercice	6 521 081 192
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 183 524 279
70	Prod. Serv.Dom. ventes Div.	361 500 000
73	Impôts et taxes	2 591 045 000
74	Dotations et participations	2 291 958 772
75	Autres Prod. de Gest. Courante	15 967 639
013	Atténuation de charges	35 000 000
77	Produits exceptionnels	32 085 502
72	Travaux en régie	10 000 000

Recettes et dépenses d'investissement

Chap.	Intitulé	Vote du C. M
	Dépenses de l'Exercice	2 446 911 646
001	Solde d'exécution reporté	206 190 446
13	Subventions d'investissement	437 638
16	Rembours. d'emprunts	174 336 164
020	DEPENSES IMPREVUES	416 568
19	Diff. Sur réalisation d'Immo.	3 622 764
20	Immobilisation incorporelles	72 659 985
21	Immobilisation corporelles	440 684 594
23	Travaux en cours	270 339 759
OPERATIONS VOTEES - DEPENSES		
2004001	Mise en conformité des bouches d'incendie	12 000 000
2004009	Construction route de l'Uranie	7 064 640
2005004	Signalétique de la ville de Papeete	57 680 700
2005007	Travaux de Rénovation Marché PPT	65 943 640
2006008	Installation Caméras vidéo	10 900 000
2006009	Travaux rénovation HDV PPT	83 572 290
2006013	Assainissement Zone Marché PPT	89 201 788
2006015	Extension Cimetière Uranie	142 190 350
2007003	École Paofai : Mise aux normes incendie	5 339 250
2007006	Construction Salle Polyvalente de la Mission	612 639
2007007	Réaménagement Plateau sportif de Témauri Village	7 892 014
2007008	École Taimoana : Grosses réparations	6 822 756
2007010	Achat Fourgon Pompe Tonne Léger	35 190 000
2007020	Rénovation blocs sanitaires des Écoles communales	28 936 799

2007023	Aménagement d'un centre d'animations socio-cult. à Vaitavatava	1 065 381
2007026	Aménagement d'un plateau sportif "les Hauts de Vallons"	16 000 000
2008001	Construction de l'extension du marché	23 000 000
2008003	Complexe socioculturel et sportif de Tipaerui	4 592 500
2008004	Système d'information de l'hôtel de ville	8 453 695
2008008	Aménagement TIPAERUI-VAIMORA	3 929 200
2008009	Aménagement Mission TEPAPA	7 260 000
2008011	Aménagement d'un abri au stade Willy Bambridge	2 493 480
2008014	Assainissement et accotement de la rue Wallis	4 699 598
2008015	Raccordement du marché au réseau collectif des EU	5 000 000
2008016	Raccordement de l'HDV au réseau collectif des EU	5 000 000
2009001	École Tamanui: Reconstruction de la cantine	78 283 293
2009002	École Hiti Vai Nui/Vaitama : remise aux normes cantines etc.	1 016 400
2009003	École Toata: construction d'un bloc sanitaire et rénovation	49 085 070
2009004	École Vaitama: rénovation charpente préau	14 000 000
2009005	École Ui Tama: construction salles de classes ...	44 220 000
2009006	Cuisine centrale: local poubelle, station	46 248 000
2009007	Mise en place de caisses automatiques et sécurisation des parkings municipaux	24 550 805
2009008	Aménagement d'une salle polyvalente à Taunoa	34 004 000
2009010	Regroupement des écoles Tamatini et Mamao	5 929 306
2009011	École Taimoana : construction d'une salle d'activités. De trvx manuels...	17 600 000
2009012	École To'ata : construction d'une salle d'activités et d'une salle des maîtres	30 500 000
2009013	École Tamanui : Reconstruction	19 722 250
2009014	Mise en conformité de la piscine municipale de Tipaerui	46 800 000
2009015	VSAV	16 000 000
2009016	VLTT	5 000 000
2009017	Amélioration de la circulation piétonne dans la zone UA	10 000 000
2009018	Audit du réseau pluvial du quartier du marché	6 000 000
2010001	Informatisation du marché municipal	5 500 000
2010002	Plan communal de sauvegarde	11 600 000
2010003	Matériel d'extinction compactor/débitmètre	2 033 884
2010004	Moto-pompe tractable	7 000 000
2010005	Véhicule d'assistance respiratoire	16 290 000
2010006	Carrefour Prince Hinoi/Paraita	17 000 000
2010007	Construction de blocs de caveaux hors-sol	24 000 000
2010008	Construction d'un 3 ^{ème} étage HDV	5 000 000
2010009	Constructions à Tipaerui	45 000 000
2010012	Regroupement des CJA	6 000 000
2010014	Aménagement de la rue Nansouty	42 000 000
2010015	Reconstruction de la maison de quartier de Pinai	8 000 000
2010017	Climatisation du bâtiment de HDV	5 000 000

Chap.	Intitulé	Vote du C. M
	Recettes de l'Exercice	2 446 911 646
10	Dotations, fds div.	795 216 749

13	Subventions d'investissement	35 987 794
21	Immobilisations corporelles	3 632 764
28	Amortissements des Immo.	35 109 805
021	VIRT DE LA SECT. FONCTIONNEMENT	766 283 964
OPERATIONS VOTEES - RECETTES		
2004001	Mise en conformité des bouches d'incendie	9 600 000
2005004	Signalétique de la ville de Papeete	15 722 063
2005007	Travaux de Rénovation Marché PPT	51 480 000
2006013	Assainissement Zone Marché PPT	43 002 394
2006015	Extension Cimetière Uranie	142 410 896
2007003	École Paofai : Mise aux normes incendie	20 000 000
2007007	Réaménagement Plateau sportif de Temauri Village	14 429 633
2007008	École Taimoana : Grosses réparations	10 928 216
2007010	Achat Fourgon Pompe Tonne Léger (FPTL)	12 500 000
2007017	École MAMAQ : Aménagement du réfectoire	17 856 953
2007020	Rénovation blocs sanitaires des Écoles communales	24 000 000
2007023	Aménagement d'un centre d'animations socio-cult. à Vaitavatava	5 966 587
2008003	Complexe socio-cult et sportif de Tipaerui	1 155 000
2008007	Pose d'un ponton flottant au centre nautique	1 744 907
2008008	Aménagement TIPAERUI-VAIMORA	2 910 600
2008009	Aménagement Mission TEPAPA	3 557 400
2008011	Aménagement d'un abri au stade Willy Bambridge	1 883 226
2009001	École Tamanui: Reconstruction de la cantine	79 662 500
2009002	École Hiti Vai Nui/Vaitama: remise aux normes cantines etc.	4 130 984
2009003	École Toata: construction d'un bloc sanitaire et rénovation	50 753 000
2009004	École Vaitama: rénovation charpente préau	11 200 000
2009005	École Ui Tama: construction salles de classes	44 220 000
2009006	Cuisine centrale: local poubelle, station	44 000 000
2009008	Aménagement d'une salle polyvalente à Taunoa	22 138 200
2009010	Regroupement des écoles Tamatini et Mamao	29 968 214
2009011	École Taimoana : construction d'une salle d'activités	17 600 000
2009012	École To'ata : construction d'une salle d'activités et d'une salle des maîtres	30 500 000
2009013	École Tamanui : Reconstruction	15 777 800
2009014	Mise en conformité de la piscine municipale de Tipaerui	37 440 000
2009015	VSAV	7 845 000
2009016	VLTT	2 495 000
2009017	Amélioration de la circulation piétonne dans la zone UA	8 000 000
2009018	Audit du réseau pluvial du quartier du marché	4 800 000
2010003	Matériel d'extinction compactor/débitmètre	1 016 942
2010004	Moto-pompe tractable	3 500 000
2010005	Véhicule d'assistance respiratoire	13 032 000
2010006	Carrefour Prince Hinoi/Paraita	3 453 055

Le budget est tenu à la disposition du public à la Direction de l'administration et des finances. (L. 2313.1)

Délibération n° 2010-24	Unanimité Dont 5 procurations
Sur le rapport n° 2010-24 présenté par Monsieur Paul MAIOTUI, Le conseil municipal, après avoir délibéré, AUTORISE le Maire à signer une convention avec chaque association subventionnée dans le cadre du budget primitif 2010, et tout avenant ainsi qu'à la résilier.	

Délibération n° 2010-25	Unanimité Dont 5 procurations
Sur le rapport n° 2010-25 présenté par Monsieur Roméo LE GAYIC, Le conseil municipal, après avoir délibéré, APPROUVE le dossier technique et le plan de financement de l'opération « Aménagement de la salle polyvalente de Taunoa », AUTORISE le Maire à signer la convention de financement relative à la participation du CUCS à cette opération, à lancer les appels d'offres et à signer les marchés à intervenir. <i>La réalisation de l'ouvrage est prévue sur l'actuel plateau sportif sis à proximité des écoles de Taimoana et Heitama qui, aujourd'hui, non seulement ne remplit plus les conditions optimum de sécurité, mais ne permet pas de répondre aux nombreuses sollicitations des associations et des habitants des quartiers avoisinants.</i> <i>Les études engagées en 2009 et parvenues jusqu'au niveau DCE permettent, cette année, d'entamer la phase d'exécution.</i> <i>✓ Orientations générales de l'équipement :</i> <ul style="list-style-type: none">• Favoriser la cohésion sociale dans ce secteur particulièrement fragile ;• Répondre aux sollicitations des habitants, en particulier des enfants et jeunes, qui souhaitent disposer d'un espace multisports et d'un espace petite enfance ;• Développer les activités socio-éducatives, sportives et culturelles prévues dans le PEL de la ville de Papeete ;• Proposer un espace d'animation pour les associations du secteur. <i>✓ Caractéristiques de l'équipement :</i> Construction d'un bâtiment d'une superficie de 881 m2 qui comprend : <ul style="list-style-type: none">• Un préau couvert qui peut accueillir un espace multisports pour la pratique du basket-ball, futsal, handball et volley-ball.• 2 salles polyvalentes avec séparation pouvant être transformées en 1 salle.• 1 bureau.• 1 buvette.• Des sanitaires au RDC.• Des vestiaires à l'étage.• Un local rangement. Aménagement d'espaces extérieurs : <ul style="list-style-type: none">• Une aire de stationnement.• Une aire de jeux pour les 2 à 10 ans.• Des espaces verts. <i>Cette opération, estimée à 140 000 000 F CFP TTC, est financée comme suit :</i> <ul style="list-style-type: none">• Subvention du syndicat mixte au titre du CUCS (60%) : 84 000 000 F CFP • Part communale (40%) : 56 000 000 F CFP	

Délibération n° 2010-26	Unanimité Dont 5 procurations
<p>Sur le rapport n° 2010-25 présenté par Monsieur Roméo LE GAYIC,</p> <p>Le conseil municipal, après avoir délibéré, APPROUVE le dossier technique et le plan de financement de l'opération « Aménagement d'un plateau sportif hauts de vallons - Mission », AUTORISE le Maire à signer la convention de financement relative à la participation du CUCS à cette opération, à lancer les appels d'offres et à signer les marchés à intervenir.</p> <hr/> <p><i>Dans le cadre de sa politique de développement social des quartiers, la commune a lancé plusieurs opérations afin de doter ses quartiers d'équipements à vocation sociale, sportive et d'animation.</i></p> <p><i>Soucieuse de poursuivre cette dynamique, la commune propose d'intervenir dans la résidence « les hauts de vallons », sise sur les hauteurs d'un quartier d'habitat social de la Mission. Cette résidence qui abrite environ 280 habitants, est dépourvue d'équipements de proximité capables de satisfaire aux demandes variées des habitants et, en particulier des jeunes, en matière de sports collectifs.</i></p> <p><i>La construction de ce plateau sportif est prévue sur un terrain appartenant à l'OPH dont la convention de mise à disposition de la commune est actuellement en voie d'être finalisée.</i></p> <p><i>Estimé à 16 000 000 F CFP TTC, il est financé comme suit :</i></p> <ul style="list-style-type: none">• <i>Subvention du syndicat mixte au titre du CUCS (60%) : 9 600 000 F CFP</i> • <i>Part communale (40%) : 6 400 000 F CFP</i>	
Délibération n° 2010-27	Unanimité Dont 5 procurations
<p>Sur le rapport n° 2010-25 présenté par Monsieur Roméo LE GAYIC,</p> <p>Le conseil municipal, après avoir délibéré, APPROUVE le dossier technique et le plan de financement de l'opération « Etude DCE pour la construction de la maison de quartier de Pina'i –Tipaerui », AUTORISE le Maire à signer la convention de financement relative à la participation du CUCS à cette opération.</p> <hr/> <p><i>La maison de quartier de Pina'i ne permet plus aujourd'hui d'optimiser les activités et l'accueil de la population locale tellement les espaces extérieurs et les locaux sont inadaptés et vétustes.</i></p> <p><i>Afin d'y remédier, le bâtiment actuel doit être en partie démoli et une extension à proximité est à construire.</i></p> <p><i>Une phase d'étude de l'ouvrage doit être engagée au préalable afin d'aboutir à une définition précise du programme, en cohérence avec les besoins des habitants et les moyens consacrés par la ville pour renforcer la cohésion sociale.</i></p> <p><i>Cette étude, dont le coût est estimé à 8 000 000 F CFP TTC, est financée comme suit :</i></p> <ul style="list-style-type: none">• <i>Subvention du syndicat mixte au titre du CUCS (60%) : 4 800 000 F CFP</i> • <i>Part communale (40%) : 3 200 000 F CFP</i>	

IV°) Questions orales : (Article L.2121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Néant

V°) Questions Diverses

- Monsieur Aldo SARCIAUX remercie le Maire pour la mise en place d'un ralentisseur au droit du conservatoire (chemin vicinal de tipaerui).

- Il interpelle par ailleurs les services municipaux sur la nécessité d'élargir la section du passage sous voirie du ruisseau de Pinai. L'étroitesse de ce passage, qui par ailleurs est traversé dans sa largeur par une conduite d'eau, est à l'origine du débordement à chaque intempérie de ce ruisseau qui inonde la chaussée et les propriétés riveraines du chemin vicinal de tipaerui. Monsieur le Maire indique que cette situation est effectivement connue et que les services tant du pays que de la commune y sont sensibilisés. Une étude technique est en cours sur ce dossier.

- Monsieur Roméo LE GAYIC adresse ses félicitations, pour la qualité de son travail, à Madame Fabienne WEIL, Architecte, qui a réalisé les travaux de rénovation de la salle des mariages. Il souhaite qu'une brochure soit réalisée pour informer le public sur toute la symbolique qui a été mise en scène dans le cadre de ces travaux de rénovation.

- Monsieur Roméo LE GAYIC interpelle également le conseil sur l'émanation d'odeurs nauséabondes au Marché le dimanche matin. Monsieur Jean-claude CLARK pense que ces odeurs peuvent, pour partie, provenir des déchets de poisson qui sont vidés directement dans les égouts.

- Monsieur Max DESTANG, informe le conseil qu'une salle pour la découpe du poisson devrait être prochainement construite. Il indique par ailleurs travailler sur un réaménagement des horaires de travail des agents du marché afin de pouvoir disposer d'une équipe d'entretien le week-end.

- Monsieur Jean-Michel CARLSON interpelle le conseil municipal sur le déficit important de la piscine municipale qui est pris en charge en totalité par le budget communal. Compte tenu de l'intérêt territorial de cet équipement, il propose de solliciter une participation du pays aux charges de fonctionnement.

- Monsieur Jean-Michel CARLSON évoque également le projet de regroupement des écoles « To'ata et Pinai » qui semble inquiéter les parents d'élèves notamment de To'ata.

- Monsieur Alban ELLACOTT suggère qu'un aquarium puisse être construit à Paofai en bord de mer. Cet aquarium qui serait unique en Polynésie peut présenter un réel intérêt notamment pour nos visiteurs.

- Monsieur le Maire fait état des travaux importants qui sont actuellement réalisés au Cimetière de l'Uranie. Il propose une visite de ce chantier au conseil municipal.

- Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une délégation de Nouméa sera en visite à Papeete du 9 au 16 avril 2010. Ce déplacement s'inscrit dans le cadre d'un projet de Heiva qui serait organisé en Nouvelle-Calédonie pour mettre à l'honneur les familles polynésiennes qui ont contribué à l'essor de la Calédonie. Monsieur le Maire souhaite un accueil chaleureux de cette délégation et une forte présence du conseil municipal à cette occasion.

- Monsieur le Maire évoque sa participation à Bruxelles au 8^e forum des pays d'outre-mer de l'union européenne où il a été discuté des grands axes du nouveau partenariat avec l'Europe.

La décision d'association Outre-mer liant depuis le 27 novembre 2001 les PTOM à la Communauté européenne expirera en effet le 31 décembre 2013. Dans cette perspective, les membres de l'OCTA

(Overseas Countries and Territories Association) souhaitent présenter dès 2011 à la Commission européenne, une position commune définissant le cadre d'une relation nouvelle avec l'UE, reposant sur un partenariat réciproque visant à garantir le développement durable des PTOM.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

La Secrétaire de séance

Le Maire

Régina SUEN KO

Michel BUIILLARD